



Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16.  
ALSH ☎ 02.96.25.43.16.

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74.  
Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25.  
<http://www.nddillamotte.fr>

☎ 02.96.25.89.68	<b>Bibliothèque</b>
Mardi	16h45/17h45
Mercredi	15 h 30/18 h
Vendredi	16h45/17h45
Samedi	10 h / 12 h

**Médecin de garde** : composer le 15

**Pharmacie** ☎ 02.96.25.40.07.  
Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »  
Du lundi au vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.  
Le samedi : 9h/12h30.

**Pharmacie de garde** : 32 37

**Cabinet infirmier** ☎ 06.42.36.12.81.

**Taxi/ambulances HEMONIC** ☎ 02.96.28.06.33.

**Pompiers** ☎ 18

**Aide à domicile** ☎ 02.96.66.09.06.

**Foyer Roger Jouan** ☎ 02.56.41.35.00.

**La poste** : ☎ 02.96.56.98.17.  
Du lundi au vendredi : 13h15/15h45.

**Transport à la demande** : Fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.  
☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

**Bretagne Centre** : ☎ 02.96.66.09.09  
[www.loudeac-communaute.bzh](http://www.loudeac-communaute.bzh)

**Presse locale**, Les correspondants :

**Ouest France** : M<sup>me</sup> Evelyne DE CELLES  
Tél : 06.86.72.15.23 / [eve.de.saintluc@orange.fr](mailto:eve.de.saintluc@orange.fr)

**Le Télégramme** : Dominique CRASE  
Tél : 06.67.76.41.69 / [dcrase22@gmail.com](mailto:dcrase22@gmail.com)  
[loudeac@letelegramme.fr](mailto:loudeac@letelegramme.fr)

**Le Courrier Indépendant** : M. Alexandre DASILVA  
[alexandre.dasilva@actu.fr](mailto:alexandre.dasilva@actu.fr)

**Mairie** ☎ 02.96.25.40.03.

**Courriel** : [contact@mairielamotte.fr](mailto:contact@mairielamotte.fr) Site : [www.lamotte22.com](http://www.lamotte22.com)

**Horaires d'ouverture** : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h-12h/13h30/17h et samedi 8h/12h.  
**Numéro d'astreinte des élus**, en dehors des horaires d'ouverture de la mairie et en **situation d'urgence**. ☎ 07.57.47.30.31.

**Maire** : Henri Flageul  
**Adjoint** : Stéphane Foucault - Jocelyne Le Tinnier  
Robert Moisan - Christelle Urvois - Michel Harnois

**Sur rendez-vous**  
☎ 02.96.25.40.03

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### DATES À RETENIR

**14/01** : Vœux du Maire.  
**19/01** : Loto – OGEC.  
**20/01** : Repas à emporter – Amicale Laïque.

*Madame, Monsieur,*

*Voici que se termine l'année 2023. Identique à chaque année, 2023 aura été forte en mouvements. Notamment, la crise énergétique et les restrictions en eau nous ont impactés. Récemment la tempête CIARAN nous a touché de près. Fort heureusement, il n'est à déplorer aucun accident humain parmi nos concitoyens.*

*La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le dimanche 14 janvier 2024 à 11 h à la salle Athéna, suivie d'un vin d'honneur. Les adjoints, les conseillers municipaux et moi-même, nous espérons vous compter parmi nous.*

*En cette fin d'année, je vous souhaite à toutes et à tous de vivre de grands moments de joie et de bonheur en famille ou entre amis.*

*Henri FLAGEUL*



## INVITATION

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal vous invitent à la cérémonie des vœux à la population organisée

le dimanche 14 janvier 2024, à 11 heures, à la salle Athéna

## Recensement de la population : Cette année, **la commune de LA MOTTE** réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du **18 janvier 2023**.

### Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

### Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).

## Déchets ménagers

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la réglementation oblige les collectivités à mettre en place le tri à la source des biodéchets.

La 1<sup>re</sup> étape pour Loudéac Communauté est de proposer un composteur individuel et un bioseau aux foyers, propriétaires ou locataires de maison avec jardin.

Il est demandé de se déplacer en mairie pour remplir une fiche d'inscription pour l'obtention du matériel (**date de fin d'inscription au 31 janvier 2024**). Une participation de 20€ vous sera demandée pour leur acquisition.

La distribution des composteurs et des bioseaux se fera à compter du 2<sup>e</sup> trimestre 2024 au sein des services techniques de la commune.

### Déchets compostables

#### • Déchets de cuisine :

Epluchures (fruits et légumes), restes d'aliments (sauf poisson, viande et os), filtre de marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs, pain

#### • Déchets de jardin :

Tontes de pelouse en petites quantités, feuilles, menue taille de haie et branches



## *VIE ASSOCIATIVE*

**Bilan Téléthon 2023** : Le comité de soutien convie tous les bénévoles à la réunion concernant la présentation du bilan du Téléthon **le lundi 08 janvier à 20 h 45 à la Maison des Bruyères** et remercie par avance toutes les personnes qui y seront présentes.

**Ça trotte à La Motte** : Record de participation pour les Foulées de Noël !

Nous remercions les coureurs, le public et tous les riverains pour la féerie de Noël et l'ambiance dans tous les quartiers et surtout tous les bénévoles qui ont contribué au succès de cette magnifique soirée.

Toute l'association vous souhaite une Belle Année 2024.



**Club de l'amitié** : Galette des rois, le **11 janvier à partir de 14 h** à la Maison des Bruyères.

## *INFORMATIONS DIVERSES*

**Messe au foyer Roger Jouan** : le **jeudi 18 janvier à 16 h**.

**Collecte de journaux** : Afin de financer les projets de l'Ecole Publique Joseph Hudo de La Motte, nous collectons vos journaux le **samedi 6 janvier de 10 h à 12 h** sur le parking de l'ancienne salle des fêtes à La Motte.